

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Avocette élégante

Recurvirostra avosetta

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

LOCALISE

DETERMINANTE ZNIEFF

OUI - > 10 COUPLES



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 67-77 cm

Longueur : 42-46 cm

L'Avocette élégante a un plumage noir et blanc caractéristique, avec le ventre entièrement blanc. Son bec absolument typique est noir, fin, et recourbé vers le haut, parfaitement adapté à fouiller dans la vase.

DISTRIBUTION

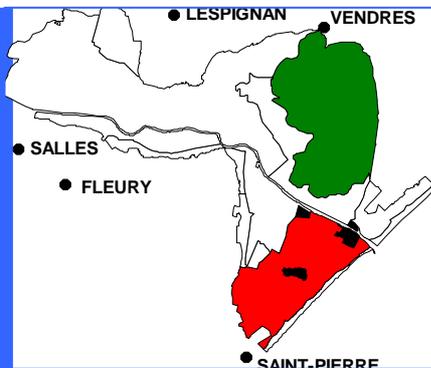
Languedoc-Roussillon : Aude, Gard, Hérault

France : Pourtour méditerranéen, côte atlantique et de la Manche

ECOLOGIE

Les Avocettes privilégient les estuaires, les baies abritées et les lagunes côtières, où elles nichent en colonies. Sur le littoral, les sites de nidification sont soit des îlots ou des levées dans les bassins de marais salants plus ou moins abandonnés, soit des îlots ou des places de sol nu à proximité de l'eau dans des prairies halophytes[®]. Pour permettre l'exploitation alimentaire, la profondeur des plans d'eau doit être faible. En hiver, les avocettes fréquentent les zones intertidales[®] ou les lagunes peu profondes à faciès meuble et les bassins des marais salants.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'avocette élégante ne niche que sur quelques îlots de la lagune de Pissevaches.

Ces îlots sont régulièrement submergés ou au contraire reliés à la terre ferme, à cause d'une très forte variation du niveau d'eau sur ce site.

Ainsi les effectifs reproducteurs sur ce site ont toujours été assez faible (moins d'une dizaine de couples en moyenne par année).

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Abandon croissant des marais salants
- Urbanisation des secteurs touristiques (destruction de l'habitat)
- Forte variation printanière des niveaux d'eau sur les sites de reproduction
- Prémption des sites et prédation du Goéland leucophée

CONSERVATION

- Limiter les aménagements touristiques et maîtriser la fréquentation sur les sites de reproduction
- Contrôler les populations de goélands leucophées aux abords des colonies d'avocettes
- Créer des îlots de reproduction tout en adaptant la gestion de l'eau à la reproduction des limicoles